



Circonscription Sud-Est
Des Infrastructures et du Patrimoine
Direction des Routes Départementales
21, Rue Saint Jacques – B.P. 30418
51308 VITRY-LE-FRANÇOIS CEDEX

Affaire suivie par P. PETIT
Nos références : CV/171.22
Vos références : Votre demande du 29/09/2022
Dossier n°PC 051 352 22 B0006
Affaire suivie par : Géraldine CANDUZZI

tél. : 03 26 62 15 20
courriel : cipsudest@marne.fr

Madame la Cheffe
De la cellule fiscalité et autorisations d'urbanisme
Pôle application du droit des sols
Service urbanisme
Direction Départementale des Territoires de la Marne
40, Boulevard Anatole France – CS 60554

51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

VITRY-LE-FRANÇOIS, le 10 octobre 2022

Objet : Permis de construire
Commune de MAROLLES
Société Parc Solaire de Marolles représentée par Monsieur Patrick BILLAS

Par lettre du 29 septembre 2022, vous avez sollicité notre avis sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol comprenant un poste de livraison et cinq postes de transformation, au lieudit « Pré Sainte Croix, sur la parcelle cadastrée section ZE n°45, sur le territoire de MAROLLES.

En réponse, je vous informe que ce projet ne concerne pas le domaine public départemental dans la mesure où l'accès au parc est prévu par la route nationale.

Le Chef de Circonscription,

Emmanuel PREUD'HOMME